



**RAPPEL DES REGLES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS ET ANNULLATIONS
DE LA CANTINE POUR LES MATERNELLES, DES MERCREDIS LOISIRS,
DES PERISCOLAIRES SOIRS ET MATINS
ET DES VACANCES SCOLAIRES POUR LES MATERNELLES ET PRIMAIRES**

CANTINE POUR LES MATERNELLES :

Les annulations et les inscriptions se font au plus tard
le jeudi de la semaine précédente.

MERCREDIS LOISIRS :

Les inscriptions et annulations se font au plus tard
le jeudi de la semaine précédente.

PERISCOLAIRES MATIN ET SOIR :

Pour les annulations du matin vous pouvez prévenir le matin même.
Pour les annulations du soir vous devez prévenir avant 16h.

VACANCES SCOLAIRES :

Les annulations doivent se faire avant la date limite d'inscription,
c'est-à-dire 2 semaines avant le début des vacances.

Les inscriptions se font à la journée et non en demi - journée

Toute annulation qui ne sera pas reçue dans les temps
entraînera la facturation du service réservé.
Seul un certificat médical justifiera l'annulation de dernière minute.

**Suite à trop d'abus de certains parents, qui déséquilibrent l'organisation et
les finances du service, plus aucune souplesse ne sera tolérée.**

**△ Les inscriptions tardives pourront être acceptées uniquement si
l'effectif le permet.**

Toutes les annulations ou inscriptions doivent se faire
par mail ou par téléphone
au secrétariat et uniquement au secrétariat.

Aucune information ne passera par les animateurs ou animatrices.